

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_171-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021



DEL 2021.07.12/171

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Thème :

SPORTS

Objet :

Piscine : prolongation de la
durée des abonnements
annuels

Convocation :

Date : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

Nombre de membres du
conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages

exprimés : 32

Le **Lundi 12 juillet 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maud GADE, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Elie HAMDANI donnant pouvoir à Natalia SERTOOUR
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN

Absents :

Gabriel LEON

Secrétaire de séance : Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_171-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

Rapporteur : Yoann LAGIER

- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- VU** la délibération n° Del 2019.09.25/137 du 25 septembre 2019 fixant les tarifs et la période de validité des différents abonnements et cartes du centre aquatique ;

CONSIDERANT la fermeture administrative du centre aquatique au grand public du **30 octobre 2020 au 8 juin 2021** suite à la mise en place des mesures sanitaires imposées par la pandémie de Covid 19.

CONSIDERANT que les titulaires d'abonnements ou cartes en cours de validité à la date du **30 octobre 2020** n'ont pas pu bénéficier de l'intégralité des prestations offertes

CONSIDERANT que la ville de Briançon, consciente du préjudice pour sa clientèle, souhaite prolonger la période de validité des différents abonnements et cartes, au prorata du préjudice subi durant la période s'étendant du 30 octobre 2020 au 8 juin 2021 inclus.

CONSIDERANT que tous les abonnements ont été suspendus pour la période de fermeture administrative courant du 30 octobre 2020 au 8 juin 2021 inclus et que la suspension des abonnements en arrête temporairement le cours sans effacer la période déjà utilisée c'est-à-dire de la date de début de validité de l'abonnement jusqu'au 29 octobre 2020 inclus. À compter du 9 juin 2021, les abonnements recommencent à courir jusqu'à la fin de leur durée de validité ;

CONSIDERANT qu'à compter du 9 juin 2021, les abonnements recommencent à courir jusqu'à la fin de leur durée de validité ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Vie quotidienne-Jeunesse & Sports », réunie le 9 juillet 2021,

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_171-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

Ceci expose

Il est proposé au conseil municipal

- D'autoriser la prolongation de la période de validité des abonnements et cartes du centre aquatique, suite à la suspension des abonnements pour la période courant du 30 octobre 2020 au 8 juin 2021 inclus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2021.07.12/171

PUBLIÉE LE :

15 JUL. 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA